

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR

R.L.C.

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE COMPAGNIE MAROCAINE**



Le présent document relatif aux autres informations de Compagnie Marocaine a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 21 janvier 2016, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de son instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Compagnie Marocaine.

Le présent document incorpore par référence :

- (i) le document de référence de Compagnie Marocaine pour l'exercice 2014 déposé auprès de l'AMF le 9 juillet 2015 et enregistré sous le n° D15-0805, et
- (ii) le rapport semestriel de Compagnie Marocaine incluant les comptes semestriels relatifs au semestre clos le 30 juin 2015, diffusé le 28 juillet 2015,

et complète la note en réponse de la société Compagnie Marocaine relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société Compagnie Marocaine, initiée par R.L.C., sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°16-031 par une déclaration de conformité en date du 19 janvier 2016.

Le présent document est disponible sur le site internet de la Compagnie Marocaine (www.compagnie-marocaine.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais sur simple demande auprès de la Compagnie Marocaine (37, rue de la Victoire, 75009 Paris).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	4
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET COMMUNIQUE DE PRESSE PUBLIES DEPUIS LA DIFFUSION DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	4
2.1 COMMUNIQUE DE PRESSE DU 15 NOVEMBRE 2015 – CHIFFRE D'AFFAIRES 3^{EME} TRIMESTRE 2015	4
2.2 COMMUNIQUE DE PRESSE DU 27 NOVEMBRE 2015 – DEMANDE DE SUSPENSION DE COTATION.....	5
2.3 COMMUNIQUE DE PRESSE DU 3 DECEMBRE 2015 – EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT ET PROJET D'OFFRE PUBLIQUE A 18,30 EUROS PAR ACTION 5	5
2.4 COMMUNIQUE DE PRESSE DU 10 DECEMBRE 2015 – REPRISE DE LA COTATION DE L'ACTION LE 10 DECEMBRE 2015.....	5
3. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	5

PREAMBULE

En application du titre III du livre II et plus particulièrement de l'article 233-1 1° du règlement général de l'AMF, R.L.C., société anonyme au capital de 4.000.000 euros immatriculée en Belgique sous le numéro 0873.668.508 RPM Bruxelles, dont le siège social est situé au 13, rue de Ligne, 1000 Bruxelles (Belgique) (l'« **Initiateur** » ou « **R.L.C.** »), a déposé le 21 décembre 2015 auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») visant les actions de la société la Compagnie Marocaine, société anonyme au capital de 1.120.000 euros ayant son siège social situé 37, rue de la Victoire à Paris (75009), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 784.364.150 (« **Compagnie Marocaine** » ou la « **Société** ») et dont les actions ordinaires (les « **Actions** ») sont admises aux négociations sur le compartiment C d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000030611 (mnémonique CIEM).

La présentation et les caractéristiques de l'Offre sont décrites respectivement aux sections 1 et 2 du projet de note d'information de R.L.C. déposé le 21 décembre 2015 auprès de l'AMF et disponible sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

R.L.C. a acquis hors marché le 2 décembre 2015 auprès de différents actionnaires un total de 157.651 Actions représentant 70,38% du capital et des droits de vote de la Société, sur la base d'un nombre total de 224.000 actions représentant autant de droits de vote de la Société¹.

L'Offre porte sur la totalité des Actions existantes non détenues directement ou indirectement par R.L.C., soit un nombre de 66.349 Actions, représentant à la connaissance de la Société à la date du présent document, 29,62% du capital et des droits de vote théoriques de la Société.

Il n'existe, à l'exception des Actions mentionnées ci-dessus, aucun autre titre de capital, ni aucun instrument financier ou droit pouvant donner accès immédiatement ou à terme au capital social ou aux droits de vote de Compagnie Marocaine.

L'Initiateur offre aux actionnaires de la Société d'acquérir leurs Actions en contrepartie d'une somme en numéraire de 18,30 euros par action.

¹ Pour les besoins du présent document « Autres informations », sauf précision contraire, les pourcentages de droits de vote ont été calculés sur la base des droits de vote théorique conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Compagnie Marocaine figurent dans le document de référence de Compagnie Marocaine pour l'exercice social clos le 31 décembre 2014 déposé auprès de l'AMF le 29 juillet 2015 sous le numéro D.15-0805 (le « **Document de Référence** ») et le rapport semestriel de Compagnie Marocaine incluant les comptes semestriels relatifs au semestre clos le 30 juin 2015, diffusé le 28 juillet 2015 (le « **Rapport Financier Semestriel** ») sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Le présent document intègre par référence le Document de Référence et le Rapport Financier Semestriel.

Le Document de Référence et le présent document sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Compagnie Marocaine (www.compagnie-marocaine.com), et peuvent être obtenus sans frais sur simple demande auprès de la Compagnie Marocaine (37, rue de la Victoire, 75009 Paris).

Ces documents sont complétés par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs au dépôt du Document de Référence référencés ci-après dans le présent document et dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne par Compagnie Marocaine.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES DEPUIS LA DIFFUSION DU DOCUMENT DE REFERENCE

2.1 Communiqué de presse du 15 novembre 2015 – Chiffre d'affaires 3^{ème} trimestre 2015

Chiffre d'affaires 3^{ème} trimestre 2015

Exercice social du 1er janvier au 31 décembre 2015

PRODUITS COMPARES

(En milliers d'euros)

	2015	2014
<i>Premier trimestre</i>	9	15
<i>Deuxième trimestre</i>	13	12
<i>Troisième trimestre</i>	11	14
<i>Total cumulé des produits</i>	33	41

Les produits correspondent aux revenus dégagés par les placements de trésorerie.

Pour les trois premiers semestres de l'exercice 2015 ces produits se sont élevés à 33 K€ contre 41 K€ pour la même période de l'exercice 2014.

Cette baisse des produits résulte de la diminution du rendement des capitaux placés.

Il n'est pas envisagé d'évolution significative de l'activité au cours du dernier trimestre, en conséquence le résultat de l'exercice 2015 dépendra surtout de la fluctuation du taux du dirham par rapport à l'euro.

Aucun événement significatif ou susceptible d'avoir une incidence sur la situation financière de la Société n'est intervenu au cours du troisième trimestre 2015.

2.2 Communiqué de presse du 27 novembre 2015 – Demande de suspension de cotation

Demande de suspension de cotation

En application de l'article 4403/2 du livre I des Règles de Marché d'Euronext, la société a demandé à « Nysse EURONEXT », le 26 novembre 2015 de suspendre la négociation des titres « COMPAGNIE MAROCAINE » (Code Isin FR0000030611) jusqu'à la publication d'un communiqué de la société.

2.3 Communiqué de presse du 3 décembre 2015 – Evolution de l'actionnariat et projet d'offre publique à 18,30 euros par action

Evolution de l'actionnariat et projet d'offre publique à 18,30 euros par action

La société a été informée que la société R.L.C. a acquis le 3 décembre 2015 un total de 157.651 actions de la société représentant environ 70,38% du capital et des droits de vote au prix de 18,30 € par action auprès de différents actionnaires n'agissant pas de concert entre eux, à savoir les sociétés Copages et Candel & Partners, ainsi que Monsieur et Madame Henri Daru, Monsieur Jacques Vitalis, Madame Edwige de Roffignac et Monsieur Philippe Moussot.

Suite à ces opérations, Monsieur Jacques Vitalis a démissionné de ses fonctions de président directeur général et le Conseil d'administration réuni le jour même a été intégralement renouvelé. Il est désormais composé de trois membres désignés par R.L.C. Monsieur Emil Veldboer assure la présidence du Conseil d'administration et Madame Hélène Bussièrès, nouvelle administratrice, a été désignée ce jour Directrice Générale.

Le Conseil d'administration a également (i) décidé de transférer le siège social de la Compagnie Marocaine au 37 rue de la Victoire à Paris (75009) et (ii) mandaté le cabinet Farthouat Finance comme expert indépendant afin de remettre un avis sur l'équité des conditions financières de l'offre publique d'achat simplifiée qui sera déposée dans les prochaines semaines par R.L.C. au prix de 18,30 € par action. R.L.C. a informé le conseil d'administration qu'elle n'entendait pas demander le retrait de la société de la cote à l'issue de l'offre.

La société a également été informée que R.L.C. envisageait la transformation de la Compagnie Marocaine en société en commandite par actions et la modification de son objet social en vue de la réorientation de son activité vers la détention d'actifs immobiliers et la réalisation d'opérations de développement immobilier et qu'une assemblée générale des actionnaires pourrait être prochainement appelée à se prononcer sur ces projets.

2.4 Communiqué de presse du 10 décembre 2015 – Reprise de la cotation de l'action le 10 décembre 2015

Reprise de la cotation de l'action Compagnie Marocaine le 10 décembre 2015

Le 26 novembre 2015, la société a demandé à Euronext la suspension de la négociation de ses titres (Code ISIN FR0000030611) jusqu'à la publication d'un communiqué de presse.

Cette demande était justifiée par l'évolution de l'actionnariat de la société, telle que détaillée dans le communiqué de presse en date du 3 décembre 2015.

Compte tenu de la publication du communiqué susvisé, la société annonce avoir demandé à Euronext la reprise de la cotation de ses titres, qui est prévue le jeudi 10 décembre 2015.

3. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 21 janvier 2016 comporte l'ensemble des informations disponibles à la date du présent document, requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 de l'Autorité des marchés financiers, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par R.L.C. et visant les actions de Compagnie Marocaine. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. Le présent document sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre. »

Madame Hélène Bussièrès

Directrice Générale